

33

Commission permanente

Séance du 8 juillet 2024



Rapporteur : M. LENFANT

49598

11 - Mobilités

Confortement amélioration et reconstruction des ouvrages d'art - Programme 2024

Le lundi 08 juillet 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. GUIDONI (pouvoir donné à M. PERRIN), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h14.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 mars 2024 relative au vote du budget primitif ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 juin 2024 relative au vote du budget supplémentaire et de la décision modificative n° 1 ;

Exposé :

A l'occasion de la présentation du budget primitif, pour la politique « ouvrages d'art », l'Assemblée départementale a voté un montant total de crédits de paiement 2024 à hauteur 1 950 000 euros.

A la suite de la décision modificative numéro 1, il est proposé à la Commission permanente de valider une liste d'opérations à réaliser en 2024 pour un montant total de 1 235 000 euros.

Cette liste détaillée figure en annexe du rapport et pourra être modifiée en fonction d'aléas divers.

Le programme sera suivi par les agences départementales pour les travaux, avec l'appui du contrôleur ouvrages d'art et par le service génie civil pour les études. Les travaux à effectuer seront entrepris par les titulaires des accords-cadres à bons de commande conclus à ce titre, à savoir :

L'entreprise Marc SA de Bruz pour l'entretien et la réparation des ouvrages, et par l'entreprise RCA pour les joints de chaussée.

Une seconde liste de travaux est prévue et sera confiée au service travaux de la direction de la gestion des routes départementales. Ces travaux réalisés en régie ne feront pas l'objet de facturation.

Par ailleurs une consultation d'entreprises sera lancée pour réaliser les travaux de confortement de falaise à Poligné et de reprise de l'enduit superficiel des ponts levants du barrage de la Rance.

Les dépenses correspondantes au programme 2024 seront rattachées aux autorisations de programme ROGEI007 et imputées sur le chapitre 23, fonction 843, article 2315 pour les travaux et sur le chapitre 20, fonction 843, article 2031 pour les études et 2033 pour les frais publicitaires.

Décide :

- d'autoriser l'engagement des opérations de travaux et d'études relatives au programme d'ouvrages d'art 2024 détaillées dans le tableau joint en annexe.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 9 juillet 2024

ID : CP20242475

Pour extrait conforme